



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections législatives

Question écrite n° 48567

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur l'organisation des élections législatives de 2017. Le président du groupe socialiste au Sénat s'est prononcé publiquement pour l'introduction de la représentation proportionnelle intégrale pour l'élection des députés de la XVe législature (2017-2022). Ces propos se situent dans le prolongement de l'engagement n° 48 du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012 qui prévoit l'instauration d'une dose de proportionnelle pour les prochaines élections législatives. Il lui rappelle que le choix du mode de scrutin majoritaire en 1958 s'est inscrit dans la logique du parlementarisme rationalisé, dont l'objectif était de permettre l'émergence de majorités fortes permettant de constituer des gouvernements stables capables de mettre en œuvre un programme politique pour la durée d'une législature, sans être tributaires de coalitions parlementaires fragiles qui avaient été la cause de l'instabilité ministérielle et de la faillite institutionnelle de la IVe République. Ce mode de scrutin n'a été remis en cause que par la loi du 10 juillet 1985, qui, pour des raisons de pure stratégie politique, a institué le scrutin proportionnel à un tour dans le cadre de circonscriptions départementales. Le résultat en fut d'ailleurs éloquent, puisque la force politique qui avait obtenu la majorité des suffrages (44,6 %) n'a disposé que d'une majorité de deux sièges à l'Assemblée nationale. Il souligne que le scrutin majoritaire à deux tours est, en effet, le seul qui corresponde à nos institutions dans la mesure où il permet aux Français de décider eux-mêmes de manière claire qui exercera les responsabilités et de constituer des majorités claires et non tributaires de négociations partisans. Il lui demande par conséquent de préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, fait savoir à l'honorable parlementaire que l'engagement pris par le Président de la République lors de la campagne électorale présidentielle était d'introduire une « part de proportionnelle à l'assemblée nationale ». Le gouvernement n'a pas renoncé à respecter cet engagement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48567

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1012

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3075